

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois du mois de novembre à vingt heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 24 octobre 2025

Étaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Eugéna RITAINÉ, Roselyne GUILBERT, Nelly MINET, Joseph CARLIER, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Adrien DILLY (arrivé à 20h15, n'a pas pris part au vote de la 1^{er} délibération)

Étaient absents ou excusés : Frédéric LELEU, Michelle LEFEBVRE, Isabelle BAHEU, Doriane DELHEZ, Etienne Dilly

Secrétaire de séance : Auxence GARACHE

Assistait également : Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 9 procurations : 0 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n°25/2025 : Dossier FEDER global de financement sur trois ans de la stratégie numérique territoriale –

Mise en place de la vidéoprotection sur la commune, projet mutualisé avec la CCPL

Par délibération en date du 23 décembre 2023, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a validé sa feuille de route territoriale pour le développement des services et usages numériques tel qu'attendue par le Conseil Régional des Hauts de France pour le ciblage de financements dédiés. Un premier projet est déjà en cours concernant la mise en œuvre d'outils numériques sur la prévention des déchets.

En complément, par la délibération n° 24-12-125, en date du 19 décembre 2024, le conseil communautaire a validé l'engagement de la CCPL sur le sujet de l'Internet des Objets (IoT) à savoir la mobilisation de capteurs connectés permettant de rendre plus efficientes les politiques publiques ou améliorer la gestion des équipements et des bâtiments publics en partenariat avec le Syndicat Mixte Fibre Numérique 59/62 fournisseur de services et le Syndicat Intercommunal Des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et de Fauquembergues (SIDEALF) sur la question de la télérelève de l'eau potable. Concernant la CCPL, le projet concerne notamment les sujets de capteurs de Gestion Technique des bâtiments (maîtrise des fluides, des énergies, alertes, remontées d'alarmes de gestion des équipements...), la maîtrise de l'éclairage public des zones d'activités, la télérelève des Point d'Apport Volontaire Verre et fibreux, la mise en place d'un système de vidéoprotection des bâtiments. Sur ce dernier sujet, le projet associe également les communes de la CCPL volontaires dans le cadre d'une mutualisation des moyens et des compétences.

Ce projet permet aujourd'hui de prévoir le dépôt d'un dossier commun auprès du conseil régional pour solliciter un financement au titre du FEDER 2021-2027 « Smart Territoires » regroupant l'ensemble des partenaires impliqués sur la mise en œuvre d'objectifs et d'outils communs permettant l'amélioration et l'optimisation du service public rendu sur le Pays de Lumbres.

La CCPL propose de solliciter le FEDER pour le compte de l'ensemble des partenaires, afin de financer à la fois à hauteur de 60% les investissements souhaités, et également une partie du fonctionnement des outils incluant le financement du temps passé par les agents pendant trois ans pour la mise en œuvre du projet.

Il est ainsi proposé d'inscrire ces projets dans le cadre d'un dossier FEDER mutualisé qui sera déposé par la CCPL, à l'appui des délibérations prises par les organes délibérants de chaque partenaire (SIDEALF, CCPL, Communes volontaires...).

Le projet envisagé s'articule autour des axes suivants :

1. Internet des objets : mise en place de capteurs d'optimisation du service public (SIDEALF, SLO, ...)
2. Mise en place d'un service de vidéoprotection mutualisé à l'échelle du Pays de Dohem (CCPL, 7 Communes volontaires)
3. Renforcer l'efficience du service public à l'aide de l'Intelligence Artificielle (CCPL et les 36 communes)

Au-delà des 60% de financement FEDER, la Sous-Préfecture de Saint-Omer a proposé à la CCPL de déposer une demande de financement complémentaire au titre du FIPD et de la DETR à hauteur de 20% du montant d'investissement.

Concernant la vidéoprotection, la CCPL adhère à la centrale d'achat du Syndicat Mixte Fibre numérique 59/62 ce qui lui permet de bénéficier des offres de service du prestataire du syndicat sélectionnés sur appel d'offres. La société Eiffage a ainsi remis un devis tant à la CCPL qu'aux communes intéressées suite à plusieurs rencontres sur le terrain permettant de calibrer la proposition pour répondre aux attentes.

Ainsi, pour la commune de Dohem une offre d'un montant de 32 712.78€ HT lui a été remis dont une partie des coûts est mutualisée avec la CCPL (serveur de sauvegarde et de consultation des images, accès par fibre optique dédiées etc...).

Fort de ces éléments, il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Valider l'engagement de la commune dans ce projet mutualisé porté par la CCPL
- Autoriser Monsieur le Président de la CCPL à déposer ce dossier de financement FEDER commun regroupant l'ensemble des partenaires précités privilégiant la mutualisation au maximum entre les partenaires, chaque partenaire assumant ensuite le financement du reste à charge après déduction des subventions
- Autoriser Monsieur le Président de la CCPL à solliciter un complément de subvention auprès de la Sous-Préfecture de Saint-Omer sur la partie Vidéoprotection du dossier bénéficiant également aux communes volontaires
- Incrire les crédits correspondants au budget de la commune, étant entendu que la commune reversera à la CCPL le reliquat restant du coût du projet sur la vidéoprotection une fois les subventions déduites et ce, pour plus de facilité comptable, dans le cadre des attributions de compensation
- Autoriser la CCPL à porter le dossier pour le compte de la commune pendant trois ans, étant entendu qu'à l'issue de cette date, l'ensemble des systèmes installés seront rétrocédés à la commune,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document permettant la bonne mise en œuvre du projet

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à Madame la Sous-préfète pour avis.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 06/11/2025
et publication le 06/11/2025

Dohem, le 03/11/2025

Le Maire,

David DAMBRUNE

Le Maire, D.DAMBRUNE



Le secrétaire de séance

Garak